

BOURSES CHARLES-DE KONINCK

La Bourse Charles-De Koninck et la Bourse de soutien Charles-De Koninck sont des bourses d'excellence octroyées à des étudiants préparant à plein temps une thèse de doctorat destinée à être soutenue à la Faculté de philosophie de l'Université Laval. Elles sont offertes chaque année par voie de concours, mais comme les bourses sont renouvelables une 2^e année, il peut arriver, certaines années, que les fonds disponibles ne permettent l'attribution d'aucune nouvelle bourse.

Le principal donateur, Monseigneur Alphonse-Marie Parent, désirait honorer par ces bourses la mémoire du philosophe Charles De Koninck, ancien professeur (1934-1965) et doyen (1939-1956; 1964-1965) de cette Faculté. Le Fonds de la Chaire La philosophie dans le monde actuel contribue également au financement des bourses, de même que la Fondation de l'Université Laval, qui y dédie certains dons particuliers.

VALEUR

La valeur de la bourse principale est de 15 000 \$ par année. La valeur de la bourse de soutien est pour sa part de 10 000 \$ par année. La bourse principale et la bourse de soutien peuvent être cumulées à d'autres bourses jusqu'à un montant annuel total de 20 000 \$. Les récipiendaires de la bourse principale et de la bourse de soutien sont par ailleurs admissibles aux mesures d'appui du Fonds de soutien financier facultaire.

La Bourse Charles-De Koninck et la bourse de soutien Charles-De Koninck sont renouvelables une deuxième année moyennant certaines conditions (voir la section renouvellement).

ADMISSIBILITÉ

- Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de doctorat de la Faculté de philosophie de l'Université Laval.
- Toute personne déjà inscrite au doctorat en philosophie à l'Université Laval ou dans une autre université, n'ayant pas complété plus de quatre trimestres d'inscription à temps plein.

Pour être inscrits à l'Université Laval au cours de la prochaine année académique, les étudiants doivent avoir déposé une [demande d'admission](#) en ligne en fournissant tous les documents requis, et ce, avant le 26 février de l'année courante.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'excellence du dossier est le critère déterminant pour l'obtention de ces bourses.

Le Comité de sélection examine les dossiers et recommande le plus méritant. L'examen des dossiers se fera selon les critères suivants :

- L'ensemble des réalisations antérieures attestées par le CV et tout particulièrement les résultats scolaires antérieurs, leur excellence et leur progression.

- Les progrès du candidat selon l'évaluation confidentielle du directeur de la recherche antérieure ou de la recherche en cours.
- La recommandation confidentielle d'un autre répondant ayant une bonne connaissance du candidat.
- La qualité du projet personnel de recherche et du plan de travail. Le Comité de sélection peut à ce sujet, le cas échéant, demander l'avis d'experts dans le champ particulier visé.

Si, lors d'un concours annuel, aucune candidature ne satisfait les critères d'excellence requis, le Comité se réserve le droit de ne pas attribuer de bourses cette année-là.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Une lettre de présentation exposant les motifs de la demande.
2. Une description du projet de thèse de doctorat et un plan de travail, le tout ne dépassant pas 5 pages à double interligne (caractères Times 12 ou l'équivalent).
3. Un curriculum vitae à jour.
4. Un relevé de notes officiel faisant état des résultats scolaires antérieurs pour les 1^{er} et 2^e cycles d'études et, le cas échéant, des études de 3^e cycle. Dans le cas des relevés de notes provenant de l'Université Laval, la copie non officielle est acceptée. Dans le cas des institutions qui n'émettent pas de relevés de notes officiels, des photocopies certifiées conformes sont acceptées.
5. Une évaluation confidentielle du directeur de la recherche antérieure ou de la recherche en cours acheminée par courriel directement à etudes@fp.ulaval.ca.
6. La recommandation d'un autre répondant adressée directement à etudes@fp.ulaval.ca
7. Les personnes qui postulent également au concours de la Bourse Thomas-De Koninck peuvent soumettre un seul dossier, en indiquant clairement qu'ils sont candidats aux deux bourses.

Le dossier contenant les quatre premières pièces (# 1, 2, 3 et 4) doit être adressé par courriel à etudes@fp.ulaval.ca avant le 31 mars. Un dossier incomplet ou transmis après cette date ne sera pas examiné.

RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE

La bourse est renouvelable une seule fois, l'année suivante de l'obtention, **sur demande expresse et justifiée du candidat**. Sa demande doit être transmise par courriel(etudes@fp.ulaval.ca) au plus tard le 31 mars. Il doit aussi demander à la personne qui supervise ses recherches d'adresser par courriel (etudes@fp.ulaval.ca) au Comité une lettre confidentielle attestant des progrès et de la qualité du travail accompli.

AUTRES SOURCES DE REVENUS

La personne bénéficiant d'une bourse Thomas-De Koninck se consacre à temps plein à ses études et à sa thèse de doctorat à la Faculté de philosophie de l'Université Laval. Elle peut toutefois accepter un travail rémunéré permis par les Règlements de l'Université Laval (ne dépassant pas 150 heures par session).

RÈGLEMENT

- Il n'y a pas de formulaire spécifique au concours.
- Les décisions du Comité de sélection sont finales et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision.
- Les bourses deviennent effectives au moment de l'inscription à temps complet et exigent la présence du récipiendaire à l'Université Laval. Dans le cas des candidats inscrits sous le régime de cotutelle, le séjour à l'Université Laval pourra être réduit de moitié en faveur de l'institution étrangère.
- L'octroi de la bourse s'effectue en trois versements. Chaque versement requiert une attestation d'inscription à temps complet. Le deuxième et le troisième versement requièrent la confirmation, de la personne qui encadre le candidat, de l'avancement satisfaisant de ces travaux de recherche. Celle-ci doit être transmise à fp-gestion.financiere@fp.ulaval.ca.
- Une offre d'admission n'implique pas une offre de bourse.
- Le résultat du concours est annoncé vers la mi-mai. Une fois informée par la Faculté, la personne choisie dispose de deux semaines pour faire part aux responsables de son acceptation ou de son refus.
- Le dossier complet numérisé doit être acheminé par courriel à etudes@fp.ulaval.ca
- Le Comité aviseur (responsable du Fonds de la bourse) se réserve le droit de modifier les Règlements sans préavis.